

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION ET DU JABRON

COMITE SYNDICAL

Séance du 17 novembre 2021

Compte-rendu

ETAIENT PRESENTS :

C.C. DE DIEULEFIT BOURDEAUX : Robert PALLUEL, Christian BUSSAT, Eric LOISEAU, Patrice MAGNAN, Jean-François DESSUS.

AGGLO. DE MONTELMAR : Yannick ALBRAND, Hervé ICARD Jean-Bernard CHARPENEL, Julien DUVOID, Jean-Pierre LAVAL, Françoise QUENARDEL, Sandrine MOURIER.

C.C. DU VAL DE DROME : Gérard CROZIER, Jean-Michel GAUDET, Geneviève MOULINS-DAUVILLIER.

ETAIENT EXCUSES :

C.C. DE DIEULEFIT BOURDEAUX : Thierry DIDIER, (Présence de son suppléant M. DESSUS), Guy BOMPARD.

AGGLO. DE MONTELMAR : Damien LAGIER, Yves LEVEQUE, (présence de son suppléant Jean Pierre LAVAL).

CC DROME SUD PROVENCE : William AUGUSTE (pouvoir à Robert PALLUEL).

ETAIENT ABSENTS :

C.C. DE DIEULEFIT BOURDEAUX : Philippe REYNAUD, Stéphane GALDEMAS.

AGGLO. DE MONTELMAR : Fermi CARRERA, Yves COURBIS, Norbert GRAVES.

Assistaient également à la réunion : Nathalie DUPRIEZ, Damien CHANTREAU, Jonas HUGHENIN, Nicolas PIC, Ophélie VASSEROT et Chloé MILLION (SMBRJ), Olivier ACHARD (Montélimar Agglo), Sara FREY (CCVD).

Robert PALLUEL accueille Sandrine MOURIER qui participe à sa première réunion du Comité Syndical du SMBRJ et qui a succédé à Jean-Jacques GARDE en qualité de Maire de la Touche et de déléguée syndicale de Montélimar Agglo au sein du SMBRJ.

Il invite ensuite Chloé MILLION à se présenter : Elle a intégré l'équipe du SMBRJ l'avant-veille pour y effectuer son service civique. Elle sera, comme les deux précédents services civiques à qui elle succède, chargée d'une partie du volet communication du Contrat de rivière : site internet, lettres d'info, animations scolaires...
Bienvenue à Chloé.

↳ Procès verbal de la réunion du Comité Syndical du 13 avril 2021

Ce compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des délégués présents ; il est approuvé à la majorité (1 abstention).

↳ Contrat de bail administratif de biens immobiliers à la Maison de la Communauté et des Syndicats / Avenant de transfert n°7

Le Président explique qu'à l'origine, au 1^{er} décembre 2008, le bail administratif liant la CC du Pays de Marsanne (à laquelle Montélimar Agglo est aujourd'hui substituée), le SIE du Bas Roubion et le Syndicat d'irrigation de Marsanne fixait, pour chacun des occupants du bâtiment, le pourcentage d'occupation de celui-ci et le loyer annuel correspondant.

Au fil des années de nombreux avenants ont été signés (installation de la climatisation, départ du Syndicat d'Irrigation et attribution au SIEBRC de ses surfaces administratives puis techniques...)

Depuis 2008 un des bureaux était partagé par le SIEBRC et le SMBRJ ; l'unique objet de cet avenant n°7 est de transférer au SMBRJ les 7.70 m² initialement affectés au SIEBRC afin que le SMBRJ bénéficie de l'usage de la totalité du bureau.

L'incidence financière pour le SMBRJ s'élève à 425.97 €, portant le loyer annuel de 13 010.62 € à 13 436.59 €.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents Autorise le Président à signer l'avenant n°7 au contrat de bail administratif.

↳ Véloroute de la Vallée du Jabron / Délégation de signature pour les actes authentiques passés en la forme administrative

Les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes «en la forme administrative» pour la vente ou l'acquisition d'immeubles ou pour la mise à disposition permanente sous la forme de bail emphytéotique administratif. L'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que *« les maires, les présidents des conseils généraux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics »*

Aux termes de ce même article, complété par la loi du 12 mai 2009, *« lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination. »*

Dans le cadre des opérations d'acquisition foncière liées à la réalisation de la Véloroute Voie verte de la Vallée du Jabron, le SMBRJ doit établir un certain nombre d'actes sous cette forme ;

Monsieur le Président propose au Comité syndical de désigner M. Eric LOISEAU 3^{ème} vice-Président du SMBRJ, pour signer tous ces actes en la forme administrative, en même temps que le cocontractant et en présence du Président.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité de ses membres présents (une abstention) :

- Désigne M. Eric LOISEAU, 3^{ème} Vice-président, pour signer tous les actes en la forme administrative, en même temps que le cocontractant et en présence du Président,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

↳ Mise à disposition des digues du Roubion et Jabron situées sur les parcelles appartenant au SMBRJ / Convention Montélimar Agglomération – SMBRJ

Montélimar Agglomération est en train d'élaborer le dossier d'autorisation administrative des systèmes d'endiguement existants sur son territoire et pour cela elle doit justifier de la maîtrise foncière de ces ouvrages.

Dans le cadre de la compétence « digues », Montélimar Agglomération sera en effet chargée de leur surveillance, entretien, et travaux éventuels.

Montélimar Agglomération doit donc conclure des conventions de mises à disposition d'ouvrages avec la Ville de Montélimar, le SMBRJ et d'autres propriétaires privés identifiés.

Une convention de mise à disposition d'ouvrage devra ainsi être conclue pour chacune des parcelles appartenant au SMBRJ.

Olivier ACHARD précise que toutes ces conventions seront annexées au dossier de demande d'autorisation.

le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents autorise le Président de signer ces conventions avec Montélimar Agglomération.

↳ Participations financières des EPCI adhérents pour l'exercice 2022

Chaque année, pour que les 4 EPCI adhérents au SMBRJ puissent intégrer à leur budget général les sommes qu'elles versent au SMBRJ au titre de participations, il est nécessaire d'identifier celles-ci le plus précisément possible.

Annuellement les participations concernent :

► Les charges de fonctionnement du SMBRJ : locaux, rémunérations, assurances... (charges qui intègrent également les crédits utiles au fonctionnement des équipes d'entretien : Subvention d'équilibre à Drôme Insertion, entretien des véhicules, carburant, achat de petit matériel, vêtements de sécurité, repas de midi...)

► les charges de remboursement de l'encours de la dette

► les participations propres à chaque opération spécifique conduite par le SMBRJ (annuelles ou pluriannuelles).

Pour l'année 2022 les propositions de participation des EPCI sont déclinées dans les tableaux suivants (les sommes surlignées en vert correspondent aux sommes que les EPCI peuvent appeler des contribuables au titre de la « taxe GEMAPI ») :

FONCTIONNEMENT
+2% / 2021

Pour
mémoire
2021 Evolution/2021

E.P.C.I.	% grille statut. *	TOTAL FONCT.	dont GEMAPI		
C.C. de Dieulefit Bourdeaux	24.82	60 317.81	25 316.40	59 135.14	1 182.67
MONTECIMAR AGGLO	65.84	160 005.03	67 156.80	153 008.00	6 997.03
C.C. Val de Drôme	7.84	19 052.85	7 996.80	22 539.02	-3 486.17
CC Drôme Sud Provence	1.50	3 645.32	1 530.00	3 573.84	71.47
TOTAL	100.00	243 021.00	102 000.00	238 256.00	4 765.00

* dans le cadre de la modification statutaire réalisée courant 2021 cette grille a évolué pour tenir compte du passage de la commune de Puy Saint Martin de la CCVD à Montélimar Agglo.

ANNUITE DE LA DETTE

Inchangée/2021

Objet de l'emprunt	VVV tranche ferme	Bassin du Merdary	VVV TC 1 et 2	Achat Camion	TOTAL
C.C.de Dieulefit - Bourdeaux	2 524.60		14 182.00	824.10	17 530.70
Montélimar Agglomération	10 098.40	33 713.00	56 730.00	2 651.40	103 192.80
C.C. Val de Drôme				173.90	173.90
CC Drôme Sud Provence				27.60	27.60
TOTAL	12 623.00	33 713.00	70 912.00	3 677.00	120 925.00

OPERATIONS SPECIFIQUES

NATURE DE L'OPERATION	AGGLO	CCVD	CCDB	CCDSP
Bassin du Merdary				
Régularisations foncières	8 000			
Entretien	3 000			
Etude de dangers et dossier d'autorisation	22 700			
Véloroute voie verte de la Vallée du Jabron				
Reste à charge Etudes tronçon la Bâtie/Dieulefit 46 977 € répartition 60/40 (62% de subventions CD26 et LEADER)	28 186		18 791	
Aménagements de l'Armagnat à Savasse				
Complément d'étude hydraulique	13 000			
Travaux mécanisés PPE ripisylve				
Reste à charge de 11 250 € (55% de subventions AERMC et DC26)	7 407	882	2 792	169
Travaux mécanisés PPE sédimentaire				
Reste à charge (70% de subventions AERMC et DC26)	6 000	1 800		
Continuité écologique - Seuil de Top Semence				
Reste à charge (80% subventions AERMC et CD26)	35 000			
Continuité écologique - suivi morphologique				
Reste à charge (50% subventions AERMC)	2 000			
Etude de restauration géomorpho Charol/Manas/Pont de Barret				
Reste à charge inventaires faune/flore (25% de subventions DC26)	18 749		12 500	

Etude de stratégie foncière sur le bassin versant				
Reste à charge (75% subventions AERMC)	6 584	784	2 482	150
Communication - 1 Plaque / 1 panneau de sensibilisation				
Reste à charge (50% subventions AERMC)	988	118	372	23
Natura 2000				
Pastoralisme de Bonlieu à Saint Marcel (reste à charge 80% Etat)	1 300			
Pastoralisme de Saint Gervais à Manas (forfait)	2 000			
TOTAL	154 914	3 584	36 937	342
Dont actions GEMAPI	125 740	3 466	17 774	319

Pour répondre à un délégué, Robert PALLUEL explique que pour la VVV de la Vallée du Jabron, la grille de répartition (40% CCDB/60% AGGLO) a été approuvée par délibération des deux EPCI.

Les études préalables ont été financées sur cette base. En revanche, quand il a fallu procéder par tranches (Montélimar-La Bâtie Rolland) puis (La Bâtie Rolland-Dieulefit) la première tranche de travaux étant exclusivement réalisée sur le territoire de l'Agglo ceux-ci ont été financés à 80%AGGLO et 20 %CCDB. Lorsque la totalité des travaux de la voie seront achevés les participations globales des deux EPCI seront ramenées à la grille initiale de 60/40.

Pour le projet de travaux de restauration morphologique du Roubion sur les communes de Charols, Manas et Pont de Barret, la grille de répartition n'est pas encore définitivement arrêtée ; les montants indiqués dans le tableau ci-dessus (60%AGGLO/40%CCDB) sont donc susceptibles d'évoluer. Hervé ICARD relève que la répartition pourrait être à 50/50. Robert PALLUEL considère que c'est une piste mais qu'un travail reste à faire pour affiner cette grille.

Enfin, Robert PALLUEL souligne l'intérêt pour les EPCI membres de voter la taxe GEMAPI, ce qui est le cas pour tous aujourd'hui. Une partie importante des participations versées au SMBRJ ne sont plus supportées par le budget général des collectivités adhérentes.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents approuve les dispositions financières proposées et fixe ainsi les participations des EPCI adhérents pour l'exercice 2022

Animation du site Natura 2000 FR8201679 « Rivière du Roubion » /Demande de financements

Le Président rappelle que le SMBRJ est l'animateur du site Natura 2000 « Rivière du Roubion » depuis le 2 avril 2019, et cela jusqu'en 2024.

Afin de décliner l'animation et le programme d'action du Document d'Objectif du site Natura 2000, il est possible de solliciter des financements auprès de l'Etat et de l'Europe (FEADER).

Le président propose le plan de charge à dédier au site « Rivière du Roubion » :

	Dépenses	Site	Action	Heure	Coût salarial
Salaire	Damien Chantreau	ZSC - FR 820 1679	ANIM; COM; HAB; HYD ; SUIV	151	4 610,60
	Nicolas pic	ZSC - FR 820 1679	ANIM; COM; HAB; HYD ;	175	5 326,32
Sous total					9 936,92 €
Acquisition	Piège photographique	ZSC - FR 820 1679	SUIV 1.3		409,50
Prestation	Suivi poisson	ZSC - FR 820 1679	SUIV 1.1		2222,80
Prestation	Suivi chiroptère	ZSC - FR 820 1679	SUIV 1.1		4802,40
Prestations	Panneau pédagogique Conception BE, impression BE	ZSC - FR 820 1679	COM 2.1		522,00
Sous total					7 956,70 €
Coût indirect	15% des coûts d'animation	ZSC - FR 820 1679			1 490,54
Sous total					1 490,54 €
TOTAL					19 384,16 €

Ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel de l'animation 2022				
Dépenses		Recettes		
Dépenses de rémunération	9 936,92 €	EUROPE (FEADER)	9 692,08 €	50%
Prestation de services	7 956,70 €	ETAT	9 692,08 €	50%
Coût indirect	1 490,54 €			
TOTAL	19 384,16 €	TOTAL	19 384,16 €	100%

A un délégué qui s'étonne d'un taux de financement à 100% Damien CHANTREAU confirme que c'est bien le cas pour des opérations NATURA 2000. Une enveloppe de 19 500 € nous est allouée...à nous de l'utiliser en totalité.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents valide le plan de charge des intervenants et le plan de financement prévisionnel ; Autorise le Président à déposer un dossier de demande de financement et à signer tout document utile.

↳ Demande de subventions – Animation et communication pour le pilotage du Contrat de Rivière (Agence et CD26)

Le Président rappelle que le programme d'étude et de travaux du Contrat de Rivière en cours, est piloté techniquement, administrativement et financièrement par le SMBRJ. La cellule d'animation est composée d'un chargé de mission Contrat de rivière, d'un chargé de mission hydromorphologie et d'un technicien de rivière.

Pour l'année 2022, le Président propose de reconduire les demandes d'aides pour financer ces postes. Auprès du Département de la Drôme qui finance sur la base d'un forfait la cellule d'animation du Contrat de Rivière. Et auprès de l'Agence de l'eau qui finance à hauteur de 50% le temps passé sur l'animation du Contrat, le suivi des études et la déclinaison des travaux de restauration (morphologique, continuité écologique). L'Agence de l'eau finance également le temps passé à la communication et la sensibilisation à hauteur de 70%.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents approuve ces demandes de financements

↳ Equipes d'entretien et mise en œuvre du P.P.E. / demande de financements au titre de l'année 2022 (Agence et CD26)

Le Président rappelle que chaque année le SMBRJ décline un Programme Pluriannuel d'Entretien (P.P.E) des cours d'eau du territoire. Le programme d'activité et les équipes de Drôme insertion sont pilotés par le technicien de rivière.

Le président propose de reconduire les demandes de financement auprès du Département de la Drôme qui peut intervenir à hauteur de 25%. L'Agence de l'eau peut subventionner le P.P.E et le temps du technicien de rivière à hauteur de 30% sous condition de déclencher en 2022 une « Opération Prioritaire ».

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents approuve ces demandes de financements.

↳ Equipes d'entretien et mise en œuvre du P.P.E. / Convention de Partenariat avec l'Association Drôme Insertion pour l'année 2022

Monsieur le Président présente au Comité le projet de convention à intervenir avec Drôme Insertion pour l'année 2022, dans le cadre du programme d'entretien des berges des cours d'eaux relevant de la compétence du Syndicat.

Pour l'année 2022 et compte tenu que Drôme Insertion ne perçoit plus d'aides financières directes du Département de la Drôme, le montant des sommes à verser à Drôme Insertion pour équilibrer les opérations « brigades vertes » représente 46 000 € TTC.

Jean-Pierre LAVAL demande combien de personnes sont mises à disposition du SMBRJ dans le cadre de ce partenariat. Nicolas PIC indique qu'il y a deux chefs d'équipes et une quinzaine de personnes sous contrat d'insertion (qui travaillent 26 heures/semaine) mais bénéficient aussi de formations et d'accompagnement psycho-social.

Jean-François DESSUS relève qu'il s'agit d'un partenariat et non d'une prestation de service ? Nathalie DUPRIEZ explique qu'il s'agit bien d'un partenariat (historique puisqu'il a été mis en place en 1994), dans la mesure où, si Drôme Insertion gère le personnel, le SMBRJ prend en charge toute la logistique : véhicules, machines, vêtements de sécurité et repas de midi. En outre le programme des travaux d'entretien est défini par le Syndicat et l'organisation des chantiers est conduite par le personnel technique du SMBRJ.

Nicolas PIC souligne en outre l'intérêt social de ce dispositif qui conduit chaque année plus de 40% des personnes en insertion à un retour vers l'emploi ou la formation diplômante.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents approuve les termes de la convention avec l'association Drôme Insertion et de fixe à 46 000 € le montant de la subvention d'équilibre à verser à cette association pour la gestion du personnel des 2 équipes d'entretien pour l'année 2022.

↳ Demande de financement au titre de l'année 2022 pour la déclinaison des travaux de gestion sédimentaire (Agence et CD26)

Le Président rappelle que le SMBRJ suit attentivement l'évolution de la végétalisation de la bande active du Roubion. En 2019, une étude a été conduite afin de préciser le cadre des interventions à conduire sur le milieu en fonction du taux de végétalisation des bancs de graviers, de la sinuosité du Roubion et de la largeur de la bande active.

Le suivi du milieu est effectué par le chargé de mission hydromorphologie sur la base des photos aériennes 2020 et de survol drone.

Le Président propose de solliciter les financements concernant ces opérations auprès du Département de la Drôme (25%) et de l'Agence de l'Eau (50%).

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents approuve ces demandes de financements.

↳ Décision Modificative du Budget (DM 1)

La décision Modificative du Budget a été proposée car la Trésorerie souhaite que l'excédent d'investissement dégagée au compte administratif soit ajusté de 15.86€. C'était aussi l'occasion d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur du chapitre 011 (Charges à caractère général) pour ajuster les règlements aux imputations budgétaires utilisées.

Plusieurs délégués relèvent qu'ils ont dû effectuer les mêmes opérations pour leur budget communal pour des sommes bien moindre (comme 0.50 €).

La DM1 est votée à l'unanimité des délégués présents.

↳ Signature de la convention de coopération avec le CEN-RA dans le cadre du Contrat Natura 2000 pastoralisme du Roubion

Le Président rappelle que le SMBRJ a déposé un Contrat Natura 2000 pour la période 2021-2025, d'entretien du lit et des atterrissements du Roubion par pastoralisme. Dans le cadre de ce contrat il est prévu un accompagnement du Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN-RA) à hauteur de 3 600 € pour les cinq ans, soit 720 € par an subventionné à 80% par Natura 2000.

Le partenariat entre le CEN-RA et le SMBRJ doit être formalisé par une convention de coopération conforme aux dispositions de l'article L. 2511-6 du code de la commande publique.

Les missions du CEN-RA sont :

- un appui à l'expertise d'évaluation globale de l'impact du pâturage sur la végétation dans le lit du Roubion (aspects flore et habitats naturels),
- un apport de compétences en termes de gestion et de suivi environnemental des milieux naturels entretenus par pastoralisme et des réponses aux sollicitations du SMBRJ sur l'entretien par pâturage du lit du Roubion,
- si nécessaire, un ajustement des actions de gestion pastorale sur la rivière du Roubion au regard des enjeux écologiques,- une contribution aux échanges avec les partenaires locaux, et notamment l'éleveur, l'ADEM, la Chambre d'Agriculture, les communes concernées,

- une contribution à la montée en compétence des personnels du SMBRJ dans la gestion pastorale et le suivi environnemental de la rivière Roubion.

C'est l'occasion pour Damien CHANTREAU de présenter le déroulement de l'opération pastoralisme conduite durant l'été. Il a rencontré courant octobre les maires concernés ainsi que Yves COURBIS et Virginie Brunel de Montélimar Agglomération ; ils ont fait le constat que tout s'était déroulé sans couac. Tous étaient satisfaits mais le Berger également qui souhaite revenir sur le territoire en 2022.

D'un point de vue technique, les effets bénéfiques des passages du troupeau sur les espèces envahissantes ont été mis en évidence.

On a pu constater une vraie consommation de l'ambrosie mais aussi des rejets végétaux (peupliers, canne de Provence, arbre à papillons...) permettant d'éviter que le lit ne se referme trop vite.

Il souligne qu'en tant qu'animateur il a trouvé cette expérience enrichissante ; en 2022 deux nouvelles opérations de pastorales seront lancées avec des financements différents, les crédits Natura 2000 étant épuisés.

Julien DUVOID précise que dans un temps très restreint les élus se sont mobilisés et les félicite pour leur engagement.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents autorise le Président à signer la convention pluriannuelle de coopération avec le Conservatoire d'Espace Naturel Rhône-Alpes.

QUESTIONS DIVERSES

► *Jonas HUGUENIN projette un power point du déroulement des opérations d'effacement du seuil de Redondon.*

Il rappelle que le Syndicat doit décliner annuellement que ce l'Agence de l'Eau qualifie d'«opération prioritaire », dont le montant doit être au moins équivalent au coût du PPE. A défaut, de PPE n'est pas financé.

Cependant, au regard des exigences toujours plus poussées de l'OFB ou de la DDT, il est parfois difficile de boucler les dossiers réglementaires dans les temps.

► *Jean-François DESSUS interroge le Président (à la demande de son Maire) sur la réalisation prochaine d'une « Voie Verte de la Vallée du Roubion » qui rejoindrait la commune de Bourdeaux.*

Robert PALLUEL répond qu'à ce jour le SMBRJ travaille (depuis 2004) sur la réalisation de la VVV de la Vallée du Jabron et particulièrement aujourd'hui sur son 2eme tronçon, de La Bâtie Rolland à Dieulefit.

La Vallée du Roubion est très encaissée à l'amont de Pont de Barret, et donc un éventuel tracé répondant aux critères des voies vertes plus difficile à définir, cependant il est intéressant que les élus du secteur réfléchissent à l'utilisation des chemins existants pour aménager des déplacements doux.

Au regard de la complexité des dossiers réglementaires, même si les statuts du SMBRJ le permettent aujourd'hui, le Syndicat ne dispose pas de moyens humains suffisants pour engager de nouvelles opérations dans ce domaine.

Françoise QUENARDEL explique que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental sur son territoire, Montélimar Agglomération interroge actuellement de communes membres sur la nature et les usages des chemins existants.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.